

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

**2020-62/ RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DE
POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE L'EPCI POUR LE
REEMPLACER PAR UN ARRÊTÉ**

Rapporteur : M.BATALLA

Lors de sa séance du 1er septembre 2020, le conseil municipal avait délibéré concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire.

La Préfecture demande au conseil de retirer cette délibération car la décision doit être prise sous forme d'arrêté municipal et non de délibération du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Diogène BATALLA